



COMMUNE DE VEYTAUX

PRÉAVIS No 07/2021

Déposé par voie de l'urgence

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE
DU LUNDI 14 JUIN 2021

Relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine
administratif de CHF 144'100.00 au maximum pour couvrir
les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue
Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous
compteur et pose de LED à la rue du They**

Date de la commission : lundi 31 mai 2021 à 19h.30
Salle du Conseil communal – Rue du They 1



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They.

2. TRAVAUX

Des travaux importants engagés par la Romande Energie, la Compagnie du Gaz et le SIGE vont avoir lieu sur la Commune.

La Romande Energie va renforcer son réseau électrique pour couvrir notamment les besoins du futur bâtiment multi-générationnel, et les deux autres services vont remplacer leurs anciennes conduites souterraines.

Ces travaux auront lieu dans la rue Bonivard depuis la Veraye, en passant par le centre du village, le Petit Veytaux, et jusqu'à la hauteur du collège sur la rue du They.

La Municipalité souhaite profiter de ce chantier pour procéder au remplacement du câble d'alimentation de son éclairage public (EP) âgé de plus de 50 ans. Ces travaux comprennent :

- La création d'une nouvelle armoire EP en commun avec la Romande Energie, et la mise sous compteur des éclairages.
- La mise en place d'une nouvelle boîte de dérivation pour l'EP du centre du village, et de l'avenue des Falquières.
- Le remplacement des alimentations des candélabres.
- Le remplacement de l'éclairage des lanternes par du LED sur la rue du They, pour l'amélioration de la visibilité aux alentours de l'école.

La réalisation de ces travaux, en partenariat avec les services précités, permettra à la Commune de réaliser une économie non négligeable sur les montants de génie civil. Ces travaux de fouilles sont estimés à CHF 775'000.00, montant qui sera réparti entre les quatre partenaires concernés, au prorata de la profondeur nécessaire à la mise en place des nouvelles installations.

3. COUTS DES TRAVAUX

Le coût des travaux suivants, part communale, est établi sur la base d'offres récentes pour des travaux similaires :

- Travaux de génie civil	CHF	57'000.00
- Fourniture et pose de tubes	CHF	14'100.00
- Honoraires ingénieurs	CHF	11'000.00
- Expertise avant travaux	CHF	8'000.00
- Eclairage public	CHF	41'000.00
- Divers et imprévus, \pm 10%	CHF	<u>13'000.00</u>
Total TTC	CHF	144'100.00



4. PROGRAMME DES TRAVAUX

La réalisation de ces travaux, d'une durée de 5 mois au minimum, débutera en août 2021.

5. ENQUETE PUBLIQUE

S'agissant de réfections souterraines ne modifiant ni la structure actuelle ni le gabarit existant de la chaussée, ces travaux sont dispensés d'une mise à l'enquête publique.

6. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

6.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 2'872'941.15. Au 25 mai 2021, ils se montent à CHF 1'356'092.51.

La Commune dispose d'une limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, elle s'élève à ce jour à CHF 460'000.00. Un montant de CHF 570'000.00 a été emprunté en fin d'année 2019 afin de financer les frais liés au réaménagement de la RC 780 en traversée de localité et à la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires (préavis No 11/2018). À la suite de l'encaissement des subventions et du retour du fonds de péréquation (dépenses thématiques), cet emprunt sera remboursé à son échéance, soit le 03.06.2021.

Sur la base du budget adopté de l'exercice en cours et des crédits d'investissements en cours de réalisation, le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Sur le plan comptable, la durée d'amortissement est fixée à 30 ans dès 2021, sous réserve d'amortissement extraordinaire au bouclage des comptes annuels.

6.2 Participation / subvention

S'agissant d'éclairage public de routes communales, toutes les dépenses de construction et d'entretien sont à la charge de la Commune.

6.3 Charges financières et d'entretien

Charges financières annuelles théoriques (incidence sur le compte de fonctionnement)

Emprunt sur une durée de 30 ans :

Intérêts et amortissement CHF 144'100.- x 3.60 %
(système annuité fixe, taux d'intérêts 0.50%) CHF 5'200.00

6.4 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

6.5 Impact sur l'environnement

Les aménagements projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement, étant donné qu'ils sont enterrés.



7. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 07/2021 de la Municipalité du 17 mai 2021 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 pour couvrir les frais liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They.

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés au remplacement du câble électrique dans la rue Bonivard et celle du They, création d'une armoire, mise sous compteur et pose de LED à la rue du They ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 144'100.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de CHF 144'100.00 par un emprunt bancaire ;
4. d'amortir l'investissement de CHF 144'100.00 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 4'800.00 par année, la première fois au budget 2022 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 17 mai 2021

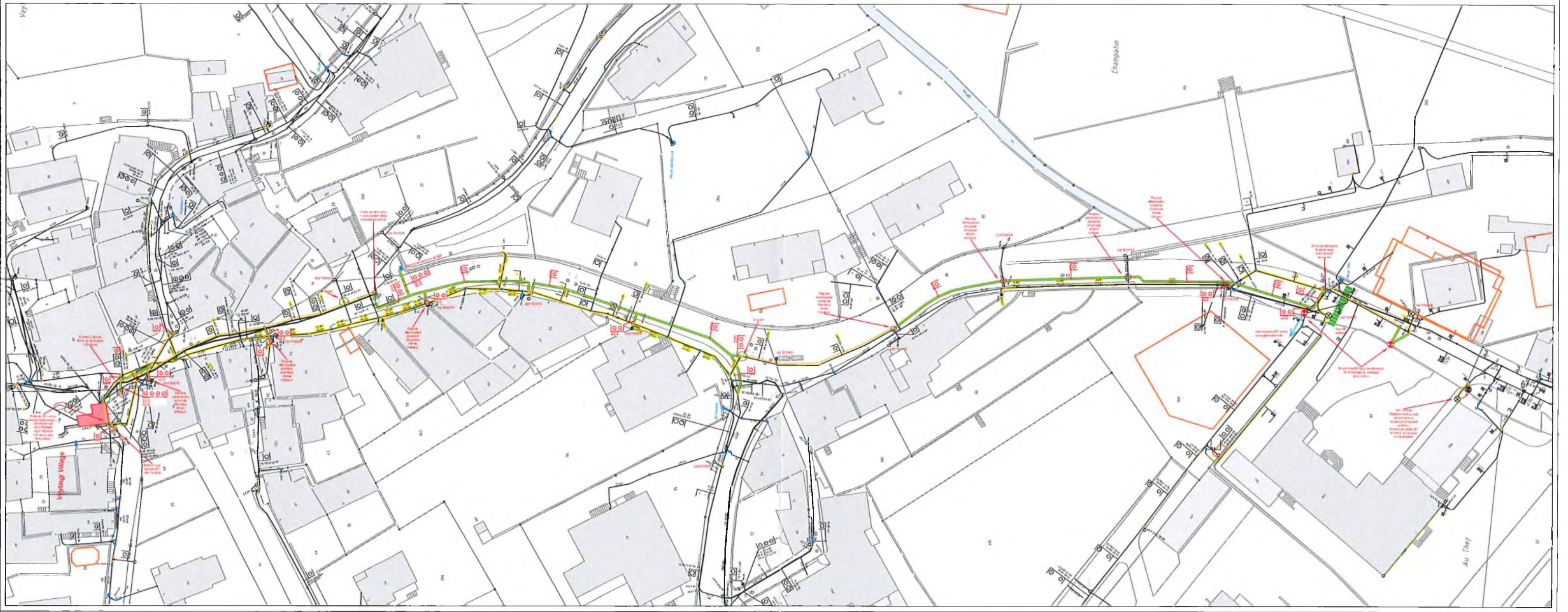
AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique :  La Secrétaire : 
C. Chevalley  B. Menétrey



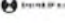

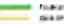
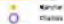


Annexe : 1 plan de situation

Délégué municipal : Monsieur Ph. Andler, Conseiller municipal



Échelle	1:250
État	01/2024
Projet	01/2024
Plan	01/2024



-  Point de repère
-  Point de vue
-  Point de vue
-  Point de vue
-  Aménagement
-  Aménagement
-  Aménagement
-  Aménagement